



La Présidente

Arrêté n° 2021-484 du 7 décembre 2021

Portant désignation du représentant de la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France au sein de la commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) de Paris

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
VU l'arrêté inter préfectoral n° 2016-DRIEE-141 portant création de la commission départementale des risques naturels majeurs et, notamment, l'article 2 relatif à la composition de la CDRNM de Paris.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Sont désignés pour me représenter au sein de la Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) de Paris :

- En qualité de titulaire : **Monsieur Yann WEHLING**, *Vice-président du Conseil régional d'Île-de-France*
- En qualité de suppléant : **Monsieur Olivier BLOND**, *Conseiller régional délégué spécial*

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.

Valérie PÉCRESSE

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tel: 01 53 85 53 85
www.iledefrance.fr